

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE L'ISERE

EPIC MATHEYSINE TOURISME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE DE DIRECTION

SEANCE DU 12 DECEMBRE 2025

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu le Code du Tourisme,

Le douze décembre deux mille vingt-cinq, les membres du comité de direction se sont réunis à Susville, sur convocation qui leur a été adressée par le Président de Matheysine Tourisme, datée du dix-neuf novembre deux mille vingt-cinq conformément aux articles L2122-7 et L2122-8 du CGCT applicables en la matière.

Délibération n°21-2025
Validation des conventions
SA AGS - 2026

Titulaires présents : Arnaud CHATTARD, Jean-Michel BRUGNERA, Nicolas CABUS

Suppléants : Pascal CHARLES, Franck GERBI, Gilbert MAUGIRON, Riccardo PEZ

Excusés : Marie-Claire DECHAUX, Damien GIRARD, Alain COLLAUD, Sœur Marie-France BROTHIER

Pouvoir : Fabiola COUHIN à Franck GERBI

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 8

Nombre de membres votants : 8

Après avoir présenté les projets de convention qui régissent le cadre d'activité entre Matheysine Tourisme et la Société d'Aménagement AGS (SA AGS), le président précise :

Convention de partenariat - vente et rétrocession financière de prestations d'activité :

Matheysine Tourisme s'engage à faire la promotion et assurer la vente dans son bureau d'information touristique de l'Alpe du Grand Serre des prestations d'activités suivantes :

- Découverte du métier de dameur ;
- Ouvertures des pistes avec les pisteurs de la station ;
- Ski coucher de soleil.

Matheysine Tourisme encaissera sur sa régie produit divers les produits de la vente et reversera à la SA AGS le montant des recettes moins 10% de rétrocession.

Convention de partenariat - dons de forfaits dans le cadre de la promotion de la station

Dans le cadre de la promotion de la station que Matheysine Tourisme s'engage à faire, la SA AGS doit fournir des forfaits de ski alpin journées ainsi que des forfaits saison pour le personnel de Matheysine Tourisme et journées pour les stagiaires sous convention avec Matheysine Tourisme.

Le Comité de Direction, après en avoir délibéré,

DECIDE d'accepter la mise en place des conventions nommées ci-dessus ;

AUTORISE le directeur à signer la convention de partenariat - vente et rétrocession financière de prestations d'activité entre MATHEYSINE TOURISME et la SA AGS ainsi que les éventuelles pièces afférentes ;

AUTORISE le directeur à signer la convention de partenariat - dons de forfaits dans le cadre de la promotion de la station entre MATHEYSINE TOURISME et la SA AGS ainsi que les éventuelles pièces afférentes.

Pour copie conforme
Le 12/12/2025
Le Président Arnaud CHATTARD

Date d'envoi à la préfecture 12/12/2025

Date d'affichage – publication 12/12/2025

Certifié rendu exécutoire 12/12/2025

Matheysine Tourisme

04 76 81 18 24

Route du Terril - 38350 Susville

Siret 822 042 297 00017 RCS Grenoble

Matheysine Tourisme

04 76 81 18 24

Route du Terril - 38350 Susville

Siret 822 042 297 00017 RCS Grenoble